



Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (47 000 habitants – 63 communes) s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.

Dans un écrin de nature, Chaumont bénéficie d'un **cadre privilégié**, loin du stress des grandes métropoles. **La qualité de vie** est un concept qui a du sens ici. Sa ceinture forestière, ses parcs, dont le jardin Agathe Roulot et ses promenades en font une véritable ville à la campagne, labellisée **ville où il fait bon vivre**.

Ville de l'affiche, Chaumont accueille la biennale internationale de design graphique. Le Signe, Centre

national du graphisme, accueille professionnels, étudiants, expositions permanentes... Un équipement qui complète l'**offre culturelle déjà fournie** avec le cinéma multiplexe « A l'affiche », la médiathèque des Silos « Maison du livre et de l'affiche », le théâtre « le Nouveau Relax » – scène conventionnée, le conservatoire, les musées, la MJC « Maison des jeunes et de la culture », Les Rendez-vous du cinéma européen, les Journées du patrimoine, le Salon du livre, les concerts... **La vie culturelle, rythmée par des saisons culturelles, couvre tous les domaines du spectacle et des arts plastiques.** L'été, Chaumont Plage et Les Estivales font le bonheur des plus jeunes avec un ensemble d'animations le plus souvent gratuites, en complément d'actions organisées par un tissu associatif dense.

L'Agglomération de Chaumont recrute, en mobilité, par voie statutaire ou à défaut contractuelle :

Un Instructeur des autorisations du droit des sols (H/F)

(Catégorie B ou C – Filière administrative ou technique)

Lieu d'affectation : Chaumont

Au sein de la Direction de l'Urbanisme et, sous l'autorité du Responsable du service instruction du droit des sols.

Le pôle ADS assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération de Chaumont, pour celles couvertes par un document de planification, et assure actuellement une prestation de service pour les communes d'un EPCI limitrophe. Le nombre d'actes délivrés annuellement est de l'ordre de 2700 / 1280 équivalents permis de construire. Pour cela, vous serez chargé(e) des missions suivantes :

Missions :

- procéder à l'instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, de démolir, d'aménager...) en veillant à leur conformité aux textes réglementaires et en assurant leur sécurité juridique,
- assurer la gestion administrative et fiscale des autorisations d'urbanisme,
- assurer le contrôle de la régularité des constructions et des aménagements réalisés,
- assurer l'accueil, l'information et le conseil des pétitionnaires (particuliers et professionnels), mais aussi des élus,
- accompagner l'instruction des contentieux des actes d'urbanisme,
- accompagner le suivi et l'évolution du logiciel métier et l'adéquation du SIG en tant qu'outil d'accompagnement des procédures d'instruction.

Profil :

Diplômé(e) d'une formation initiale supérieure en urbanisme, architecture, droit public ou équivalent, vous maîtrisez la réglementation en droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement et, vous avez de solides connaissances des bases juridiques et réglementaires dans ces domaines de compétences.

De plus, vous avez de bonnes connaissances techniques en lecture de plans, bâtiments, génie civil, VRD et vous avez des compétences en cartographie et éventuellement en géomatique.

Rigoureux(se), organisé(e), vous avez la capacité à travailler en équipe et vous saurez rigoureusement anticiper et planifier votre travail et ce, dans le respect des échéances.

Autonome dans l'organisation de votre travail, dynamique et faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation, de diplomatie et d'un sens affirmé de la communication.

Enfin, vous possédez une sensibilité particulière pour la qualité patrimoniale des travaux sur le patrimoine bâti.

Une expérience sur un poste similaire serait un plus.

Maîtrise de l'outil informatique (pack office) et, idéalement d'un logiciel-métier pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Permis B obligatoire.

Poste à temps complet à pourvoir immédiatement.

Contraintes du poste : travail en bureau et sur le terrain.

Poste à horaires variables selon règlement du temps de travail, disponibilité exigée.

Rémunération en catégorie B ou C de la FPT selon profil (1649.48 euros bruts minimum).

Prestations d'action sociale : chèques déjeuners, adhésion au CNAS, ...

Candidature (lettre de motivation + CV) **avant le 03 juin 2022** à : Monsieur le Président, C'SAM, 5 Avenue Emile Cassez, B.P 32116, 52904 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à vcaput@agglo-chaumont.fr

Renseignements : Madame GAZAGNES Sophie, Directrice de l'Urbanisme, au 03.25.30.60.41 ou par mail à sazagnes@agglo-chaumont.fr